

DECISION N° 2023-1833 DRH : fixant la liste des membres du comité au titre de la promotion interne des professeurs des universités « Repyramidage »
- **Groupe 7 sections CNU 32 -33**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers

Vu la loi 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur et ses décrets d'application ;
Vu le décret no 2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu le décret no 2023-172 du 09 mars 2023 relatif à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret no 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'arrêté du 10 mars 2023 fixant certaines modalités de la procédure de promotion interne prévue par le décret susvisé ;
Vu la répartition des promotions internes par section CNU, votée en conseil d'administration plénier du 14 mars 2023 pour l'année 2023 ;

DECIDE

Article 1 : Sont nommés membres du comité pour la campagne de promotion interne au titre de l'année 2023 :

Sections CNU 32 et 33 :

- M. Jean LAINE, PR du Conservatoire national des arts et métiers, Président du jury
- M. Alain BAUER, PR du Conservatoire national des arts et métiers
- M. Hamid DHIMANE PR à l'Université Paris Cité
- Mme Christine GRAVIER-PELLETIER, PR à l'université Paris Cité
- M. Daniel GRANDE Directeur de recherche au CNRS, Institut de Chimie et des Matériaux Paris Est
- Mme Fanny BONNET, Directrice de recherche à l'UMET de Villeneuve d'Ascq

Article 2 : Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour l'administratrice générale,
et par délégation

Mathias LLORENS-GARCIA
Directeur adjoint des ressources humaines

